



Chalette
sur-Loing

CHALETTE

Place commune

Franck Demaumont
et l'équipe municipale
vous souhaitent de

Joyeuses fêtes

LES COMMUNES TOUJOURS ABANDONNÉES

Le 105e congrès des maires et des présidents d'intercommunalité s'est tenu du 21 au 23 novembre au Parc des expositions, porte de Versailles à Paris. Ce rendez-vous avait pour thème cette année : « **Les Communes attaquées, la République menacée** » !

Sous quel angle faut-il aborder cette thématique ? Faisait-elle résonance aux émeutes urbaines que la France a connues en juin dernier et qui ont été le théâtre de violences à l'égard des communes et de leurs maires ? Ou s'agit-il de pointer du doigt le détricotage de l'autonomie des communes que l'État met en œuvre depuis plusieurs décennies maintenant ?

La sape du service public programmé par l'État, c'est ce que les élus locaux vivent au quotidien aujourd'hui : les difficultés financières aggravées par une inflation qui ne fait pas de pause, le montant de la DGF (dotation globale de fonctionnement versée par l'État aux collectivités) qui ne suit pas l'inflation, la suppression de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation, les augmentations successives du point d'indice des fonctionnaires... sans parler de la complexification des normes. Autant de paramètres qui font qu'aujourd'hui, travailler sur l'élaboration du budget d'une commune relève du parcours du combattant.

Pour maintenir à niveau égal la qualité du service public, sans parler des projets d'aménagements structurants, il a fallu augmenter les impôts fonciers. À Chalette, nous avons évité cela depuis 2016 car nous avons conscience que cette augmentation était une plaie supplémentaire pour les ménages, mais nous avons dû nous y résigner à contre-cœur pour permettre aux services publics que nous avons mis en place de continuer à fonctionner.

Le désengagement de l'État, dans des missions qui lui sont propres, comme la santé, la sécurité, l'éducation, force les communes à mettre en place des services dont elles supportent toutes les charges : techniques, humaines et financières.

Mais le plus déplorable, c'est que, lorsque la commune n'est plus en mesure de pallier les manquements de l'État, une inégalité d'accès au service public s'installe et les populations se sentent abandonnées. Le résultat, on l'a vu en juin 2023 lors des émeutes avec un déferlement de comportements violents, d'actes qui n'auraient peut-être pas eu lieu ou auraient été plus facilement désamorçés si l'ensemble des pouvoirs publics étaient entrés en action en amont.

L'État a abandonné les communes encore une fois dans la gestion de cette crise sans précédent. Pour preuve, l'absence d'effectifs supplémentaires de forces de l'ordre lors de la mise à sac des villes de Montargis et Chalette qui, à n'en pas douter, auraient été mobilisés en urgence si le maire de Montargis avait été député !

La « fatigue républicaine » d'un grand nombre de maires n'est pas liée à un sur-engagement au service de leur ville mais est une conséquence de la perte dans l'autonomie qu'elle subit, et au fort sentiment de mépris de la part de l'État.

Mme Elisabeth Borne a annoncé, à la clôture du congrès des maires, une augmentation de 100 millions d'euros de la DGF qui s'ajoutera à celle déjà inscrite au budget 2024. Par ailleurs, le calcul de cette dotation suivrait désormais l'inflation : effet d'annonce pour redonner du souffle aux communes ? Les mois qui viennent nous apporteront la réponse.

Franck Demaumont
maire de Chalette-sur-Loing

Sommaire

- 3 Actualité**
 - Biodiversité : un inventaire préfectoral
 - Urbanisme : permis de louer
 - Une œuvre de Gilbert Jolivet
- 4 Cérémonie**
 - Commémoration : le 11 novembre
- 5 Ville de paix**
 - Mission à Gaza : retour de Palestine
- 6 Citoyenneté**
 - Recensement 2024 : faites-le en ligne !
- 7 Vivre ensemble**
 - Incivilités : quelques règles à noter
- 8 Pêle-mêle**
 - Novembre en images
- 9 Service public**
 - Chalette pratique : le SEMURPA au service des seniors
- 10 Enfance, jeunesse**
 - Semaine des droits de l'enfant
- 11 Sports et loisirs**
 - Cheerleading à Chalette : Galaxy Cheer All Star
 - Tennis club de Chalette : du tennis pour tous !
- 12 Jeunesse**
 - 16-25 ans : un lieu, une équipe à l'écoute
- 13 Médiathèque**
- 14 Libre expression**
- 15 Histoire**
 - L'espace public et les femmes
- 16 À l'affiche**



Magazine réalisé par le Service communication de la Ville de Chalette-sur-Loing
CS 10047
45125 Chalette-sur-Loing cedex
contact.communication@ville-chalette.fr
Directeur de la publication : F. Demaumont
Rédaction : L. Gérard, P. Avezard
Photos : Service com, freepik.com
Correctrice : N. Bedez
Graphiste : P. Weber
Impression :
Imprimerie Leloup
Villemendeur



Suivez-nous sur les
réseaux sociaux !

BIODIVERSITÉ

UN INVENTAIRE PRÉFECTORAL



Un arrêté préfectoral a été pris, « portant autorisation de pénétrer dans les propriétés privées situées sur le territoire de l'ensemble des communes du département du Loiret, en vue de réaliser des inventaires naturalistes effectués par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Centre-Val de Loire et par le Conservatoire botanique du Bassin Parisien (CBNBP) ».

Cet arrêté autorise les agents de ces institutions à pénétrer sur des terrains privés, clos ou non clos, sans entrer dans les habitations. Ces visites ne pourront être réalisées que 5 jours après la notification de cet arrêté au propriétaire. Il sera interdit d'empêcher les agents d'effectuer leurs missions mais aussi de déplacer marquages ou repères qui seront installés. En cas de résistance, ces

agents pourront solliciter l'intervention de la force publique.

Cette autorisation est valable pour 5 ans à partir de la date de prise d'effet de l'arrêté. Les agents qui interviendront seront en mesure de prouver la véracité de leur poste et de leurs missions. Toute dégradation sera dans un premier temps réglée à l'amiable et, en cas d'impossibilité d'accord, l'indemnité sera fixée par le tribunal administratif d'Orléans.

Toutes les informations sont à retrouver sur le site de la Ville.



URBANISME

PERMIS DE LOUER

Depuis le 1er septembre, le permis de louer et le permis de diviser ont été mis en place pour les communes de Montargis, Cepoy et Chalette. Certains périmètres dans ces communes ont été définis. Les propriétaires de biens immobiliers qui louent ou vont louer ont l'obligation de demander une autorisation préalable de mise en location ou de division lors d'une première mise en location ou d'un changement de locataire.

Cette mesure a pour but de lutter contre « l'habitat indigne », d'assurer au locataire un logement digne et au pro-

priétaire un bien attractif. Ne sont donc pas concernés les renouvellements et reconductions de bail, les avenants et locations touristiques.

Les différentes pièces nécessaires à la création d'un dossier sont à retrouver sur le site internet de la Ville. Les amendes encourues vont de 15 000 à 25 000 € en cas de mise en location sans demande préalable ou après refus du dossier.

Pour plus de renseignement, vous pouvez consulter les documents explicatifs (QR Codes) ou vous renseigner auprès

À noter

Base de voile Une œuvre de Gilbert Jolivet



Les promeneurs habitués du lac auront certainement remarqué cette nouveauté à la base de voile : Gilbert Jolivet, sculpteur résidant à Chalette-sur-Loing, a fait don à la ville d'une représentation d'un cordage taillé dans de la pierre de Bourgogne. Dans un bloc acheté à Courson-les-Carrières dans l'Yonne, il a sculpté cette corde enroulée autour d'une poutre, dont la hauteur fait 2m70 et la largeur 1m20 pour un poids total de 5 tonnes. Réalisée en 1987, elle est exposée à la base de voile depuis novembre.

du Service urbanisme au 02.38.89.59.90 ou urbanisme@ville-chalette.fr.



Permis de louer :
téléchargez la documentation en PDF
bit.ly/3KVoPKF



Permis de diviser :
téléchargez la documentation en PDF
bit.ly/3Z1BIsw

COMMÉMORATION LE 11 NOVEMBRE



Commémorer, c'est faire vivre les valeurs de la République qui nous rassemblent

Une cérémonie importante

Le 11 novembre, à 8h 30, la cérémonie commence avec les porte-drapeaux, le Réveil de la Chaussée et les élus. Départ de la place Jean-Jaurès et arrivée devant le monument aux morts, en passant par la rue Gambetta.

Des élèves du Lycée en forêt de Montargis sont venues déposer des bougies au pied du monument aux morts et les discours se sont succédé. Les allocutions de M. Plessis, représentant du Souvenir français, et de M. Chantier, de l'Union nationale des combattants, ont précédé celle du maire.

« Commémorer, ça veut dire se rappeler mais aussi honorer ceux qui ont combattu » déclare Franck Demaumont. « Il appartient à chacun d'entre nous de faire ce devoir de mémoire et de faire vivre les valeurs de la République qui nous rassemblent dans une société plus juste, socialement et économiquement. Il appartient à chacun d'entre nous de refuser et de se dresser contre toute forme de fanatisme ou d'obscurantisme qui conduit à des situations inextricables où le vivre-ensemble n'est plus possible ».

Les élus, dont le président de la Région, François Bonneau, et les conseillers ré-

gionaux et départementaux, Farah Loiseau, Christophe Bouquet et Jalila Gaboret, ainsi que les jeunes lycéennes ont ensuite déposé des gerbes de fleurs au pied du monument.

Le travail de mémoire

Plusieurs personnes du Montargois impliquées dans les commémorations ont souligné l'importance de poursuivre ce travail de mémoire afin de ne jamais oublier.

Michel Verbeke

M. Verbeke est professeur d'histoire-géographie au Lycée en forêt de Montargis ; il est également commandeur des Palmes académiques. « Mon premier engagement dans ce domaine a été pour le Concours national de la Résistance, le fameux CNRD, pour lequel j'ai commencé à inscrire des élèves dès 1992. Depuis cette date, je l'ai fait chaque année. Depuis 2004, je suis chargé de faire participer mes élèves à ces commémorations. Je les emmène aussi visiter des lieux importants de la Première Guerre mondiale comme Verdun.

Je pense que ce travail de mémoire doit passer par l'émotion, afin de leur faire prendre conscience des tranchées et de la

déportation pour la Seconde Guerre mondiale. Mais avant, il doit toujours y avoir une explication. Il est important de doser l'impact que cela peut avoir de leur enseigner ces sujets, sans les traumatiser, mais il ne faut pas non plus faire de mièvreries et encore moins le leur cacher. Je pense que ça donne à la population des clés de compréhension sur l'époque contemporaine ».

Robert Plessis

M. Plessis participe aux cérémonies patriotiques en tant que représentant du Souvenir français, dont il a été le trésorier il y a une dizaine d'années. Pour lui, le devoir de mémoire c'est respecter et commémorer ceux qui sont morts pour notre liberté. « Ma propre famille a été très affectée par les guerres successives, et pour moi c'est très important de m'impliquer dans ce souvenir, le faire vivre et perdurer. J'ai l'impression qu'il y a un désintérêt des jeunes pour ce sujet, alors que c'est probablement ce qui nous permettra de ne pas reproduire ces erreurs du passé. Il faudrait souhaiter que l'œuvre entreprise par les associations comme le Souvenir français soit perpétuée ».

MISSION À GAZA RETOUR DE PALESTINE



Photos : Sébastien Julien

Sébastien Julien, directeur général des services à la mairie de Chalette-sur-Loing, est allé en Palestine lors d'un voyage humanitaire organisé par l'ONG (Organisation non gouvernementale) Médecins du monde, avec une équipe de professionnels pluridisciplinaires. Du 23 octobre au 2 novembre, il s'est rendu à Khan Younis dans le sud de la bande de Gaza, puis en Cisjordanie à Ramallah. Là-bas, il a pu constater une situation chaotique.

Un désastre humanitaire

La Palestine a été le sujet de mémoire de Sébastien pour son DESS (Diplôme d'études supérieures spécialisées). Depuis ses études, il s'y rend donc régulièrement. « La bande de Gaza fait 40 kilomètres de long et une dizaine de kilomètres de large. Sur ce petit territoire il y a environ un million de personnes au nord, et un million de personnes au sud, ce qui en fait le pays le plus densément peuplé ». Pour arriver sur place, il a premièrement atterri à Tel-Aviv, grande ville israélienne, avant d'embarquer dans un convoi de camions avec diffé-

rentes ONG, direction un des deux points d'entrée de Gaza. « Il faut savoir que l'armée israélienne a demandé aux habitants qui sont au nord de Gaza de se déplacer vers le sud, ce qui représente donc plus d'un million de personnes. Les hôpitaux lui ont dit qu'il n'était pas possible de déplacer autant de personnes aussi rapidement. Il reste entre 300 à 400 000 habitants au nord qui sont bombardés quotidiennement et l'aide humanitaire arrive au compte-goutte. C'est pour ça que toutes les ONG s'accordent à demander un cessez-le-feu de manière à faire entrer massivement l'aide humanitaire ».

Une aide vitale

Les civils sont, entre autres, privés d'eau, d'électricité, de carburant, de soins de santé et de réseau. Sébastien a donc dû lui aussi s'adapter à ces conditions en emportant avec lui des batteries électriques et des relais réseau pour pouvoir communiquer avec les autres groupes de l'aide humanitaire. « Lun des pires problèmes auxquels nous devons faire face c'est le manque d'eau. Les personnes sont contraintes de boire de l'eau non po-

table, très polluée, qui leur cause de graves problèmes, notamment à l'estomac ». Le carburant est également essentiel puisqu'il permet aux ambulances de continuer à transporter les blessés. Grâce à sa formation en psychosociologie, Sébastien vient en aide sur le plan de la santé mentale, sachant que les personnes seront à jamais traumatisées. « Il y a encore une quinzaine d'hôpitaux dans le nord qui ne ferment pas puisqu'il s'y trouve encore plusieurs centaines de milliers de civils, et ils ne sont pas épargnés ». Les dégâts matériels sont immenses et les victimes civiles se comptent par milliers. « L'armée israélienne a indiqué qu'elle envoyait environ 6 000 bombes par semaine depuis le début des raids intensifs samedi 7 octobre. À titre de comparaison, l'OTAN affirme avoir largué environ 7 500 bombes durant toute la guerre en Libye (qui avait duré 9 mois), c'est énorme. Je rappelle quand même que toute attaque contre la population et les infrastructures civiles est une violation grave du droit international ».

RECENSEMENT 2024 FAITES-LE EN LIGNE !



Dans notre commune, le recensement a lieu tous les ans. Chaque année, un échantillon différent de la population est recensé. Si vous en faites partie, une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable pour vous faire recenser, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés, c'est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 21 janvier 2024 ? Contactez la commune au 02 38 89 59 57.

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent, par exemple, de déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.



Rendez-vous

Mise à jour des listes électorales

Les listes électorales vont bientôt être mises à jour ! **Nous vous invitons à vérifier si vous êtes bien inscrits.** Le Service élections va travailler sur 1 500 noms.

Les courriers vont être envoyés au domicile indiqué dans les fichiers de la Ville. Si celui-ci nous revient avec la mention « N'habite pas à l'adresse indiquée », la personne sera radiée. Si le courrier est reçu, l'habitant aura 15 jours à réception du courrier pour venir régulariser sa situation en mairie, en donnant sa nouvelle adresse dans la commune. **Au delà de ce délai, la personne sera radiée des listes électorales.**

Vous pouvez être votant d'une commune si vous y habitez ou si vous êtes commerçant sur le territoire ; en résumé, toute personne qui s'acquitte d'une taxe foncière à Chalette peut y voter.



Restructuration des bureaux de vote

Cette année, les bureaux de vote ont été restructurés, c'est-à-dire que les bureaux de référence vont être modifiés pour certains d'entre vous à l'occasion des élections en juin prochain. La municipalité a travaillé sur un redécoupage des bureaux de vote et de certains quartiers afin d'optimiser l'accueil des électeurs dans les meilleures conditions. Le choix a été fait de supprimer 2 d'entre eux sur les 11 de la commune. Les deux quartiers concernés sont ceux du Lancy et du Bourg. Dans le quartier du Bourg, le bureau de vote situé à l'école Camille-Claudiel est supprimé. Pour le Lancy, c'est celui au collège Pablo-Picasso. Les personnes concernées vont recevoir de nouvelles cartes d'électeurs, sur lesquelles sera indiquée l'adresse de leur nouveau bureau de vote où elles devront désormais réaliser leur acte citoyen.



Vos agents recenseurs (de gauche à droite) : **Christophe Prévost** visitera les quartiers du Lancy et Kennedy, **Amandine Godefroid** s'occupera du Bourg et **Rémi Moreira** recensera les quartiers de Vésines et de la Pontonnerie. Ils seront munis d'une carte officielle pour vous permettre de les identifier.

INCIVILITÉS

QUELQUES RÈGLES À NOTER



Les trottinettes électriques font l'objet d'une nouvelle réglementation depuis la rentrée

Trottinettes électriques : la nouvelle réglementation

De nombreuses personnes se déplacent en trottinettes électriques, dont des jeunes, voire très jeunes. Beaucoup ne semblent pas connaître la réglementation qui a évolué depuis l'année passée. On fait le point.

Depuis la rentrée, quelques règles ont été ajoutées et modifiées. En effet, depuis le 1er septembre 2023, l'âge minimum pour conduire cet EDPM (Engin de déplacement personnel motorisé) a été relevé à **14 ans** ; il était initialement fixé à 12 ans.

Les amendes concernant les comportements à risque ont été revues à la hausse. Si vous transportez un passager sur votre trottinette ou si vous conduisez sur une voie sur laquelle vous n'êtes pas autorisé à le faire, vous êtes désormais passible d'une amende de 135 €. La circulation sur les trottoirs était déjà une infraction (sauf en cas d'autorisation du maire de la commune) et il est désormais obligatoire d'emprunter les pistes cyclables lorsqu'il y en a et de circuler sur la chaussée s'il n'y en a pas.

Nous vous rappelons également qu'il est obligatoire de souscrire à une assurance

de responsabilité civile. L'assurance multirisque de votre habitation ne suffit pas ; il vous faut un contrat spécifique. Dans le cas contraire, vous vous exposez à une amende qui peut atteindre 3 750 € et, surtout, à rembourser intégralement les dommages que vous aurez éventuellement causés à un tiers.

Vous ne pouvez pas conduire sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants, et vous ne devez pas porter d'écouteurs - ou autre appareil pouvant émettre du son - à vos oreilles. L'usage du téléphone est lui aussi proscrit.

Votre équipement est soumis à des normes obligatoires ; il doit être bridé à 25 km/h (sous peine de 1 500 € d'amende) et être équipé « d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux (avant et arrière) et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux », selon le site du gouvernement.

Ces règles sont avant tout un ensemble de comportements responsables qui permettent de partager la route de façon sûre et sécurisée, pour le conducteur comme pour les autres usagers.

Ramassage des ordures ménagères

Les jours de collecte des poubelles sont définis selon un calendrier précis qui est déterminé par le SMIRTOM (Syndi-

cat mixte de ramassage et de traitement des ordures ménagères), en dehors desquels il ne vous est pas permis de laisser vos ordures sur le trottoir, notamment pour des raisons évidentes de salubrité.

Le non-respect de ces jours/horaires est puni d'une amende forfaitaire. Si vous la réglez dans les 45 jours suivant l'infraction, son montant est de 35 €. Passé ce délai, elle s'élève à 75 €.

Si vous laissez en permanence un bac ou un conteneur à ordures ménagères sur la voie publique, vous encourez une amende de 750 €.



NOVEMBRE EN IMAGES



**FESTIVAL DU LIVRE
AUTREMENT, AUTRES MOTS**



La treizième édition du festival du livre a réuni de nombreuses associations tout le weekend des 25 et 26 novembre au Hangar.



**MÉDIATHÈQUE
DES ANIMATIONS
TOUTE L'ANNÉE**

Pas une semaine sans animation à la médiathèque, pour le plus grand bonheur des petits et des grands !



**BEAUJOLAIS
UN REPAS CONVIVAL
À LA RÉSIDENCE DUCLOS**



**ASSISES DE LA VILLE
LES ATELIERS CITOYENS**

Les Assises de la Ville se sont achevées en novembre avec une série d'ateliers participatifs dans les quartiers.



**SERVICE DES SPORTS
SEMAINE DES DROITS
DE L'ENFANT**

Les animateurs du Service des sports ont proposé des interventions spéciales dans les écoles à l'occasion de la semaine des droits des enfants en novembre.

CHALETTE PRATIQUE

LE SEMURPA AU SERVICE DES SENIORS



Le Service municipal des retraité-e-s et personnes âgées (SEMURPA) fait partie du pôle Actions sociales et famille. La directrice, Muriel Navannec (ccas-@ville-chalette.fr), est appuyée par les différents responsables de services.

Le Registre personnes vulnérables

Le SEMURPA prend régulièrement contact avec les personnes vulnérables inscrites sur ce registre afin de s'assurer que tout va bien et proposer des services le cas échéant (en cas de fortes chaleurs notamment). Pour tout renseignement ou si vous souhaitez vous inscrire, contactez Evelyne Maragondakis au 02.18.12.01.88 ou par mail : evelyne.maragondakis@ville-chalette.fr

Les activités du SEMURPA

De nombreuses activités sont organisées par la Ville pour les seniors, comme des ateliers chorale, danse, théâtre, cuisine, jeux de société, et bien d'autres encore. Des lotos, des repas festifs sont également planifiés au cours de l'année ainsi que de nombreuses animations. Les inscriptions sont ouvertes !

Un séjour d'une semaine à tarif réduit pour les retraités est prévu chaque année en partenariat avec l'Association nationale des chèques vacances.

Renseignements et adhésion auprès de Else Delta au 02.38.93.63.03 ou par mail : else.delta@ville-chalette.fr

La résidence autonomie Jacques-Duclos

Entrer en résidence-autonomie est un évènement important : c'est quitter son environnement familial pour une vie « semi-collective ». L'équipe de la résidence autonomie Jacques-Duclos s'efforce d'offrir un accueil et une attention particulière dans l'accompagnement de personnes autonomes de plus de 60 ans. Les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement social. Des studios sont proposés à la location. Les locaux et logements sont sécurisés et accessibles aux personnes à mobilité réduite, avec ascenseur et entrée adaptée.

Renseignements et dossier d'admission auprès de Stéphanie Pedro au 02.38.93.34.18 ou par mail : stephanie.pedro@ville-chalette.fr

Le portage de repas à domicile

Le portage permet d'assurer repas équilibrés, variés et copieux mais aussi de redonner le plaisir du goût et de rythmer une journée. Plus qu'un simple apport de nourriture, le repas livré à domicile est souvent la seule ouverture quotidienne vers l'extérieur.

Ce service propose une liaison froide. Tous les repas sont confectionnés par un prestataire privé, stockés dans une chambre froide communale et livrés à domicile par les personnels municipaux au moyen d'un camion réfrigéré. Cette formule permet de livrer les repas pour 7 jours, le matin du mardi au samedi.

Pour plus de renseignements, contactez Stéphanie Pedro au 02.38.93.34.18 ou par mail : stephanie.pedro@ville-chalette.fr

Les colis de Noël

Les colis de Noël sont destinés aux retraités de la ville avec, au choix, un colis gourmand, un colis bien-être ou un bon pour aller au restaurant.

Pour recevoir les colis de Noël, il est nécessaire de s'inscrire auprès du SEMURPA en remplissant le formulaire PDF et le renvoyer au SEMURPA.

Renseignements auprès de Evelyne Maragondakis au 02.18.12.01.88 ou par mail : evelyne.maragondakis@ville-chalette.fr

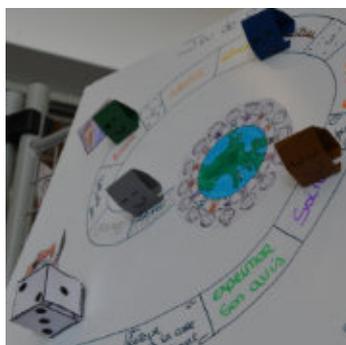
À noter

La distribution des colis de Noël (colis bien-être ou colis gourmand) aura lieu le **mardi 12 décembre** de 9h à 16h30 au Hangar ou à la Maison des associations : votre lieu de distribution figure dans le courrier qui vous a été adressé.

SEMAINE DES DROITS DE L'ENFANT



Le Jury constitué du maire, Franck Demaumont, ici entouré des élu-e-s Anne Pascaud, adjointe aux affaires scolaires, Fatimata Sow, adjointe à la petite enfance, et Jean-Claude Renouf, conseiller municipal, ainsi que des chefs de services liés à l'enfance dont Malika Guillin-Volette, à l'origine du projet.



Faire prendre conscience de leurs droits aux enfants, en les illustrant

La semaine des droits de l'enfant est une occasion, à travers l'école mais aussi les temps périscolaires, de faire réfléchir les enfants sur leurs droits fondamentaux qui sont garantis par l'état de droit.

Une politique d'épanouissement

« Ça fait 9 ans qu'on met en place des actions autour de la semaine des droits de l'enfant, qui est au cœur de la politique éducative de la Ville, car il est important, même si cette thématique est traitée tout au long de l'année, d'avoir un moment particulier où on approfondit cette réflexion » affirme Malika Guillin-Volette, directrice adjointe du Pôle vie scolaire.

Les structures se font les relais d'activités qui ont pour but d'inciter les jeunes à se questionner, grâce à des débats, des activités manuelles, de la lecture, des films, etc.

Des affiches pour s'exprimer

Cette année, c'est la deuxième fois qu'il est proposé aux enfants de réaliser des

affiches qui sont exposées et soumises à un vote du jury et du public. « On voulait avoir quelque chose qui permette de communiquer un peu plus vers la population et de montrer comment les enfants voient leurs droits » poursuit Malika.

« On l'a mis aussi en lien avec le projet éducatif de la Ville, étant donné qu'à ce moment-là nous avons fait une enquête auprès de la population qui était axée sur les droits des enfants et sur les droits que les parents considéraient comme étant les plus et les moins respectés ».

Un concours d'affiches

Cette année, ce sont 13 affiches qui sont en lice, 2 par groupes scolaires - au nombre de 5 - qui représentent les 2 cycles scolaires, maternelles et élémentaires, ainsi qu'une pour la maternelle Cosson, et 2 pour les centres de loisirs. Elles sont réalisées par les enfants, supervisées par un ou plusieurs animateurs, et chacune d'elles représente un ou des droits que les enfants souhaitaient mettre en lumière, en fonction de l'actualité ou de leur propre ressenti.

Il y aura 2 prix, celui des élus et celui du public !

Le mot de l'élue, Anne Pascaud

« C'était une action qui avait beaucoup plu l'année dernière, autant aux enfants qu'aux animateurs et au public, puisque les votes avaient été nombreux ! On se rend compte que, parfois, les enfants n'ont pas conscience de leurs droits ou tout simplement de ce qu'est un droit. On leur impose beaucoup de voir, faire ceci, faire cela, mais le fait d'avoir des droits est une notion qui est assez abstraite pour eux ».



CHEERLEADING À CHALETTE GALAXY CHEER ALL STAR



“ Nous ne sommes pas des pom-pom girls ! ”

L'origine du cheerleading remonte à 1898. Il a été créé par un homme, Johnny Campbell qui, à l'époque, lançait des cris d'encouragement alors qu'il assistait à un match de football américain à l'université du Minnesota. Depuis, le cheerleading n'a cessé de prendre de l'ampleur au point qu'il est, depuis peu, reconnu comme sport olympique. Le cheerleading est un mélange de danse, de gymnastique et d'acrobatie extrêmement physique. Officiellement rattachée à la Fédération française de football

américain depuis 2003, la discipline compte aujourd'hui près de 90 sections en France, dont une arrivée à Chalette début novembre, « Les Galaxy Cheer All Star ». Installée depuis peu au gymnase Joliot-Curie dans le quartier de Vésines à Chalette, elle compte dans ses rangs plus d'une quarantaine de licenciés. Afin d'étoffer ses effectifs, après ses portes ouvertes du 11 novembre dernier, cette toute nouvelle association sportive chalettoise invite celles et ceux (car ce n'est pas qu'une discipline fémi-

nine) qui le souhaitent à venir la découvrir et, pourquoi pas, faire un petit essai. Deux séances sont proposées pour les personnes qui souhaitent se tester. Les entraînements ont lieu le samedi après-midi, de 13h 30 à 15h pour les Cassiopée (enfants nés entre 2013 et 2017), de 14h 30 à 16h 30 pour les Omega (ados nés entre 2009 et 2012) de niveau 2, et de 16h 30 à 18h 30 pour les Orion (ados nés avant 2008 et adultes) de niveau 3.
galaxycheer45@gmail.com

TENNIS CLUB DE CHALETTE DU TENNIS POUR TOUS !



Le Tennis Club de Chalette (TCC) est situé au complexe Auguste-Delaune, rue de la Fonderie. Il possède deux courts couverts et quatre courts extérieurs. Chaque année, ses effectifs sont en hausse. Pour cette saison, on compte un peu plus de 170 licenciés. Un chiffre qui est donc en légère augmentation à chaque reprise de saison, signe d'une dynamique impulsée depuis quelque temps grâce au travail du bureau et de son professeur, Steven Lemoine. Le TCC accueille dès le plus jeune âge,

4 ans, pour du baby tennis, une activité de découverte et d'apprentissage de ce sport pour les enfants de 4 à 5 ans. Quant aux plus âgés, le vétéran a plus de 70 ans. Au TCC, le tennis se pratique aussi bien comme loisir qu'en compétition. Les courts sont en accès libre ; seule contrainte, être licencié au club. Les entraînements ont lieu les mercredis et samedis, en journée pour les moins de 14 ans et le soir en semaine pour les adultes et la compétition. Tous ces entraînements sont dispensés par trois éducateurs : Steven Lemoine en enseignant principal, et Alexandre et Clément, assistants moniteurs de tennis qui officient plus spécialement côté initiation. Pour de plus amples renseignements, rendez-vous directement au Tennis Club ou encore sur Facebook en tapant Tennis Club de Chalette.



Steven Lemoine, l'entraîneur du club

16-25 ANS

UN LIEU, UNE ÉQUIPE À L'ÉCOUTE



Notre mission : écouter, conseiller et accompagner les jeunes. Construire ce service avec eux selon leurs besoins.

Un service se redéploie actuellement à la mairie de Chalette, celui des 16-25 ans ! Il sera composé de deux personnes, Foued et Tougué, qui sont épaulés par les animateurs du Service jeunesse.

Faire avec les jeunes

Les jeunes vont pleinement participer à la construction de ce nouveau projet, qui n'a pas encore de nom puisqu'ils vont devoir le déterminer, et dont le but est de mettre en place des solutions d'accompagnement, bien qu'il existe des structures sur le territoire de la Ville. Les liens avec ce public vont être complémentaires avec ce qui est proposé par la Mission locale et les autres institutions. « Ce contact, cette proximité qu'on a avec les jeunes, on va la travailler, la faire évoluer pour répondre aux problèmes rencontrés et aux besoins qu'on a quand on est dans cette tranche d'âge. Ça peut être sur des sujets divers comme la santé ou l'administratif » affirme Tougué Savane. « Le plus important, c'est de faire avec eux ».

Un tremplin vers l'autonomie

« L'idée, c'est de les aider à utiliser correctement les services publics qui sont à leur

disposition pour démarrer dans leur vie de jeunes adultes. À Orléans, par exemple, il y a un centre régional de l'information jeunesse qui dispose de plein de ressources pour accompagner les jeunes dans l'orientation, la mobilité, des projets individuels, peu importe. On veut pouvoir les mettre en contact ou leur donner des outils pour les mettre en contact avec les bons interlocuteurs ».

Les jeunes peuvent se faire aider pour l'actualisation du CV, la rédaction d'une lettre de motivation, la recherche d'un stage et bien d'autres choses. Les services proposés sont aussi matériels, comme un accès à Internet ou à une imprimante pour déposer des CV dans des entreprises. « Le but est de les rendre autonomes en leur donnant un petit coup de main ». Les parents sont invités à parler de ce projet à leurs enfants si ces derniers sont dans la tranche d'âge concernés.

Un lieu de ressources et d'échanges

L'endroit de rencontre et de réception se trouve à la Maison des associations dans le quartier de la Pontonnerie. L'objectif du projet est de créer un PAJ, Point accueil jeune, sachant qu'il n'y a

pas de structure de ce type actuellement dans l'agglomération.

« L'idée, c'est de faire venir tous ceux qui n'ont pas l'habitude d'entrer dans des structures municipales. On leur propose un accueil sans condition, sans rendez-vous. Simplement, les jeunes viennent, que ce soit individuellement ou en groupe. C'est un lieu dont ils peuvent se saisir, un lieu pour eux, se retrouver, discuter, échanger sur leurs expériences, créer du lien.

Le but est d'aller sur le terrain mais aussi de les faire venir dans ce local parce qu'il y aura tout à disposition ici ! On va se rendre à Vésines et dans la salle du Châteaubleau-Blanc, où il y a déjà des publics. Donc on fera des permanences directement dans les structures mais on veut aussi se déployer dans des quartiers qui n'ont pas ces structures pour accueillir les publics jeunes, notamment le Lancy et le Bourg qui sont éloignés ».



Le service des 16-25 est situé à la **Maison des associations** (32, rue Claude-Debussy · Chalette)

06 16 73 98 12

LES COUPS DE CŒUR



Docu adulte

La tyrannie du divertissement

Olivier Babeau

Notre époque est malade du temps libre. Que faisons-nous du temps gagné à force de prodiges technologiques ? Le temps libre peut être utilisé de trois façons : pour développer sa relation aux autres, se développer soi-même ou se divertir. Alors que nous devrions veiller à conserver l'équilibre entre les trois, le divertissement a colonisé l'essentiel de nos loisirs grâce aux nouvelles technologies numériques. Le temps pour soi est ainsi paradoxalement devenu un temps sans soi, dilapidé et contrôlé par d'autres. La domination presque sans partage de l'écran sur notre vie éveillée en est la manifestation. Le drame est que le temps libre prépare le futur de nos inégalités. Une fracture apparaît entre ceux qui ont une stratégie équilibrée d'utilisation du temps libre et ceux qui en sont dépourvus. Ce livre montre que nous traversons, sans nous en rendre compte, une crise du loisir qui est aussi porteuse de profonds désordres sociaux et politiques. Il indique aussi des façons concrètes de reprendre le contrôle de soi et d'arrêter de perdre son temps.

Roman adulte

Ce que je sais de toi

Éric Chacour

Fils de médecin au Caire, Tarek reprend le cabinet médical à la mort de son père et choisit de créer parallèlement un dispensaire pour soigner les plus pauvres. Il suit un destin tout tracé, entouré de femmes : son épouse, sa mère, sa sœur et Fatheya, la domestique. Sa rencontre avec Ali va lui faire perdre toutes ses

certitudes et va tout faire basculer : sa vie, sa famille, son identité... Une écriture délicate, une construction maîtrisée pour un premier roman qui nous parle de contraintes sociales, d'exil et de quête du père.

BD adulte

Loire

Étienne Davodeau

Du Davodeau beau et chamboulant ! Loire est un personnage à part entière. Elle s'écoule paisible, malgré ses courants traîtres. Elle vit des crues et des sécheresses mais demeure l'attache de souvenirs heureux. Que sont nos amours devenus ? Sa plume et son pinceau sont toujours aussi sensibles. Il nous cueille, nous chavire, entre sourires et émotions. C'est magnifique cette quête de sens, cette faculté de saisir la beauté, les odeurs, les murmures. Il capte la vie qui va, qui vient, celle qui s'en va. Bravo !

Docu jeunesse

Harcèlement : comment dire stop ?

Carina Louart et Anne-Lise Boutin

Un documentaire indispensable pour comprendre ce phénomène dans les cours d'école et sur Internet, truffé de conseils pour les élèves harcelés et pour d'autres. Pour dire stop au harcèlement scolaire !

Album jeunesse

Maman, Papa

Hélène Delforge et Quentin Gréban

Des textes et illustrations magnifiques se complètent dans la diversité des situations, des rencontres, des époques, des pays... à chacun son histoire. Le tout avec poésie, tendresse, émotion... une ode aux parents.

Ludothèque



Foxy

Observez bien les paysages environnants, et restez attentifs pour vous souvenir au mieux de tous les animaux croisés sur votre chemin. À partir de 8 ans ; 30 min ; 1 à 5 joueurs

Mantis

Mantis est un jeu de cartes coloré et impitoyable, simple et profond. Grâce à ses règles courtes, le jeu est idéal pour des parties rapides à l'apéro ou avec des joueurs débutants. À partir de 7 ans ; moins de 30 min ; 2 à 6 joueurs

Rendez-vous

ANIMATIONS

- **Bébés lecteurs**
Découverte du livre jusqu'à 3 ans
Samedi 16 décembre · 10h30.



- **Lire un CD ou un DVD sur son ordinateur**
Tout public
Samedi 9 décembre · 9h45-11h30
- **Faire des achats en ligne**
Tout public
Samedi 16 décembre · 9h45-11h30

Les ateliers de l'espace public numérique sont gratuits sur inscription au 02 38 07 24 92.

Les propos tenus sur cette page n'engagent que leurs auteurs

Élu.e.s communistes, républicains et citoyens

anne.pascaud@ville-chalette.fr

Un bilan humain terrifiant : la paix maintenant !

Nous ne pouvons que nous réjouir de la libération des otages israéliens et palestiniens intervenue à l'occasion de la trêve observée en cette fin novembre. À Chalette comme ailleurs en France, les élus ont observé une minute de silence au Conseil municipal du 10 octobre afin de condamner les événements du Moyen-Orient, montrer son soutien aux familles et faire prendre conscience à tous qu'une escalade des violences serait catastrophique pour la communauté internationale. Hélas, pour défendre les territoires, les abominations ont pris de l'ampleur... Si tout État doit protéger et défendre ses terres, les réponses disproportionnées de Tsahal rajoutent à l'horreur, le nombre de victimes civiles palestiniennes de tous âges, conditions et situations se comptant par milliers.

Ainsi la République du Centre du 22 novembre titrait « Le bilan humain est terrifiant ». La lutte contre le terrorisme est le combat des démocraties, mais il doit respecter les vies humaines : c'est pourquoi nous apportons notre soutien au peuple palestinien anéanti par ce désastre. L'ONU ne cesse de réclamer l'arrêt de la guerre, de condamner les meurtres de civils, de voter des motions, mais rien n'y fait : les parties justifient les agressions et leurs positions avec leurs propres arguments. Les populations civiles poussées à l'exil alimentent le programme électoral xénophobe des partis d'extrême-droite, et on constate l'augmentation des cas d'intolérance en France. À Chalette, nous ne pouvons que condamner ces actes qui entachent le « vivre ensemble » si cher à notre ville. Pourtant, nous avons la conviction qu'un monde de PAIX est possible, et c'est avec toute NOTRE FORCE que nous demandons l'ARRÊT des conflits et que nous disons STOP à toutes les guerres !

Élu.e.s socialistes

christophe.rambaud@ville-chalette.fr

Notre soutien inconditionnel à la paix

Les événements dramatiques au Moyen-Orient viennent nous rappeler que la paix du monde est fragile. Au sortir de la crise sanitaire, qui pouvait imaginer que le monde serait secoué par un conflit majeur au cœur de l'Europe, un embrasement du conflit israélo-palestinien et des menaces de plus en plus dures émanant de la Corée du Nord, etc. ? Malheureusement, ce sont les victimes civiles qui paient le plus lourd tribut, abandonnées et livrées à elles-mêmes, désemparées face à la violence des combats.

Le plus inquiétant pour l'avenir est que l'Organisation des nations unies semble jouer un rôle de plus en plus réduit dans la protection des populations civiles lors des conflits armés. Son action pour favoriser le retour à la paix dans le monde est elle aussi très affaiblie.

En cette fin d'année, nous appelons au retour à la paix, à une résolution pacifique des différends et à la reprise du dialogue.

Un nouvel élan pour Chalette

cyril.faure@ville-chalette.fr

Info du dernier conseil municipal : facturation des locaux pour les associations, abstention de notre groupe, d'autres solutions peuvent être trouvées. Premier coût des émeutes à Chalette : environ 80 000 euros. Une demande de prise en charge par l'État a été faite. Éclairage public : 150 000 euros d'économies suite à l'extinction de l'éclairage nocturne.

Pour cette fin d'année, nous souhaitons à tous les Chalettoises et Chalettois d'excellentes fêtes de fin d'année. Nous souhaitons remercier tous les citoyens qui nous apportent leur soutien quotidiennement. Notre engagement reste entier et va perdurer pour les prochaines années, nous nous y engageons.

Changement de cap pour Chalette

farah.loiseau@ville-chalette.fr

Texte non parvenu

France insoumise

alexis.christodoulou@ville-chalette.fr

Le bruit des armes résonne de nouveau en Palestine. Ville de Paix, jumelée avec le camp de réfugiés palestiniens d'Askar, Chalette doit porter la voix de la paix. Nous condamnons les crimes de guerre commis par le Hamas contre des civils israéliens, comme ceux commis par l'armée israélienne à Gaza. Israéliennes ou palestiniennes, toutes les vies humaines se valent. L'ONU s'inquiète de la catastrophe humanitaire inédite et du risque de nettoyage ethnique, voire de génocide. Nous demandons un cessez-le-feu, la libération des otages, la levée du blocus de Gaza et l'arrêt de la colonisation du territoire palestinien. Pour une paix juste et durable, la seule solution est celle de deux États sur la base des frontières de 1967, comme prévu par l'ONU.

Ensemble, écologistes et solidaires

kasim.balaban@ville-chalette.fr

Texte non parvenu

L'ESPACE PUBLIC ET LES FEMMES (SUITE)

Elsa Triolet

Elsa Triolet, née Ella Yourievna Kagan le 12 septembre 1896 (24 septembre 1896 dans le calendrier grégorien) à Moscou et morte le 16 juin 1970 à Saint-Arnoult-en-Yvelines, est une femme de lettres et résistante française d'origine russe, née de parents juifs. Première femme à obtenir le prix Goncourt, en 1945, elle est également connue sous le pseudonyme de Laurent Daniel.

En 1917, elle rencontre André Triolet, un officier français en poste à Moscou, héritier d'une riche famille de Limoges. Elle quitte la Russie avec lui et l'épouse à Paris en 1919. Malheureuse dans son couple, Elsa quitte son mari en 1921.

Elle rencontre Louis Aragon en 1928 à Paris, au café La Coupole fréquenté par beaucoup d'artistes. Il devient l'homme



de sa vie. Elle se marie avec Louis Aragon le 28 février 1939.

La rue Elsa-Triolet, longue de 125 mètres dans l'éco-quartier « Les rives du Solin », débute rue Olympe-de-Gouges pour se terminer rue Édouard-Lalo. Elle est la terminaison de la rue Ponte-de-Lima. Elle se trouve dans le quartier de Kennedy-Château-Blanc (délibération du conseil municipal du 16 mai 2014).

Marie-Claude Vaillant-Couturier

Marie-Claude Vaillant-Couturier, née Vogel le 3 novembre 1912 à Paris et morte le 11 décembre 1996 à Paris, est une femme politique française, communiste et résistante.

Originaire d'un milieu bourgeois et artiste, elle devient militante communiste et travaille au journal L'Humanité comme reporter-photographe. Engagée dans la Résistance, elle est déportée à Auschwitz en 1943 puis transférée à Ravensbrück, camp où elle reste plusieurs semaines après sa libération afin d'aider des malades intransportables. Elle est élue députée communiste de 1945 à 1958, puis de 1962 à 1973.

Elle a été l'épouse de Paul Vaillant-Couturier (dont elle adopte le pseudonyme qu'elle conserve tout au long de sa vie), puis de Pierre Villon.

Témoin de l'accusation au procès de Nuremberg en 1946, elle dira plus tard : « En racontant les souffrances de ceux qui ne pouvaient plus parler, j'avais le sentiment que, par ma bouche, ceux qu'ils avaient torturés, exterminés, accusaient leurs bourreaux ».



Chevalier de la Légion d'honneur depuis le 20 décembre 1945, promue officier en 1981, puis commandeur en 1995, elle est également titulaire de la Croix de combattante volontaire de la Résistance et de décorations étrangères comme la Croix de guerre tchécoslovaque.

La rue Marie-Claude-Vaillant-Couturier, de 210 mètres de long, débute rue du Bouy pour finir rue Jean-Mermoz. Elle dessert un ensemble d'une vingtaine de pavillons individuels. C'est la dernière rue de Chalette créée et dénommée. Elle se trouve dans le quartier de Vésines (délibération du conseil municipal du 30 mai 2016).

État-civil



Naissances

- Lyam et Alya FEYDEAU LECOMTE
- Djuma-oussa AYOUB JOB
- Ana LEGISTA
- Ouneyssa MESSIOURI
- Ayliz KELES



Mariages

- Paula VILLARREAL JIMENEZ et Jonas VIELLEPEAU
- Sahra ARIKAN et Kadir AKGÜN



Décès

- Alain GUET
- Jacques GRANGER
- Yvan BARTHELEMY
- Thierry NÉEL
- Rose PAYEN (DÉJOUET)
- Pascale LUSSAULT (CHOULETTE)
- Franck DELINOTTE
- Nadia EL MANSALI
- José DOS SANTOS ROCHA
- Ginette PRIEUR (FROMONT)
- Nimet TEKIN (YÜKSEL)
- Denise IGAU (PERTHUIS)



VENDREDI 8 DÉCEMBRE

9h30-12h et 14h-16h
Espace Marlin

Forum Énergie : Faites des économies pour la planète et votre budget !

De 9h30 à 12h : **Forum informations** avec une découverte libre des différents stands

De 14h à 16h : **Ateliers thématiques** (places limitées)

- "Fabrication d'un déshumidificateur" par les Compagnons bâtisseurs
- "Facture énergie/ampoule" par EDF
- "Parcours éco-gestes" par Atelier21
- "Atelier Do it yourself" (Faites le vous-même) par Bricorama
- "Jouons avec les énergies", jeux de société par Engie

Inscrivez-vous dès maintenant pour participer à nos ateliers gratuits ! Pour vous inscrire, il vous suffit de contacter le CCAS au 02.18.12.01.90



REPAS CABARET DU 6 JANVIER : COMPLET !

Les inscriptions pour le repas cabaret du 6 janvier à la résidence Duclos sont closes. Si vous êtes inscrit-e, notez que le thème sera « les années folles » et qu'on vous attend donc dans une tenue qui évoque les années 20 ou 30. Par ailleurs une tombola vous permettra de gagner des lots (2 € l'enveloppe).





My FAVOURITE SWING

JAZZ MANOUCHE · AU HANGAR
VEN 8 DÉCEMBRE



Concert à 20h30
Buvette ouverte à partir de 19h30
Plein tarif : 10 € · Tarif réduit : 5 €
Réservation conseillée au 02 38 93 17 96
Le Hangar · 5 rue de la Forêt · Chalette

MER 6 DÉCEMBRE · 16H
À PARTIR DE 4 ANS · ENTRÉE LIBRE

Histoires de NOËL

Médiathèque de Chalette-sur-Loing
1, avenue Jean Jaures - Chalette-sur-Loing
02 38 07 24 90 - mediatheque.chalette@agorame.fr

AGORAME
Chalette sur-Loing

Atelier pratique

ÉCOLO SOI-MÊME

Économisons l'énergie en fabriquant une marmite norvégienne

SAM 9 DÉCEMBRE · 15H30

Un atelier pratique gratuit et ouvert à tous proposé par le collectif Ecolo soi-même

Médiathèque de Chalette-sur-Loing
1, avenue Jean Jaures - Chalette-sur-Loing
02 38 07 24 90 - mediatheque.chalette@agorame.fr

AGORAME
Chalette sur-Loing

CENTRE AQUATIQUE Claude Bin

DÉCORE ta piscine

JEUNES NAGEURS, À VOS CRAYONS !

Faites-nous vos plus beaux dessins sur le thème de Noël, ils seront affichés dans la piscine.
Des entrées gratuites sont à gagner !

Chalette sur-Loing

Chalette sur-Loing

LE CACB fête Noël

Le CACB propose de nombreuses animations festives et conviviales pour attendre Noël dans l'énergie et la bonne humeur !

20 Le 20 décembre

AQUABIKE 18h15
AQUADISCO 19h00

21 Le 21 décembre

AQUA BOXING 19h00

Pour participer, réservez au 02 38 16 39 73

CENTRE AQUATIQUE Claude Bin

MUSIC LIVE MAGIC BAR
Creadit par CHIMERE ET MELUSINE

Préparé par QUAND LES CASTAFOIRES S'EMMÈLENT

Mis en musique par Michel GALLAY
Mis en mots par Sylvie RAMBAUD
Mis en sonnettes par Didier CONTU
Musical par Quentin LEBEAU

CASTAFOIRES AU VENT ROCK TOUR

SAMEDI 16 DÉCEMBRE 20h30

ENTRÉE 12€

CHALETTE PRODUCTIONS
5, RUE DE LA FORÊT
CHÂLETTE-SUR-LOING

Le Hangar ESPACE CULTUREL